

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Direction Départementale du Territoire du Puy-de-Dôme  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

## COMPTE - RENDU

### Comité de pilotage des Sites Natura 2000 ZSC FR830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et ZPS FR8312013 « Val d'Allier St-Yorre Joze »

#### Réunion du 15 mars 2021 à Crevant-Laveine

La réunion est présidée par M. Etienne KALALO, Sous-Préfet de Thiers, et Mme Caroline FORLAY, du bureau Forêt Chasse Espaces Naturels à la Direction Départementale des Territoires du Puy de Dôme.

*Sont présents :*

|                       |   | ZSC | ZPS |
|-----------------------|---|-----|-----|
| Etienne KALALO        | Sous-Préfecture de Thiers, M. le Sous-Préfet  | x   | x   |
| Christine BARTOLOMMEI | Sous-Préfecture de Vichy  | x   |     |
| Caroline FORLAY       | DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt  | x   | x   |
| Marie-Line NOIRFALISE | DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt  | x   | x   |
| Samuel ESNOUF         | Conservatoire d'espaces naturels Auvergne   | x   | x   |
| Julien SAILLARD       | Conservatoire d'espaces naturels Auvergne   | x   | x   |
| Pascal FARGE          | Centre Régional de la Propriété Forestière  | x   | x   |
| René BOYER            | FDEN Puy-de-Dôme  | x   | x   |
| Pascal LAVEST         | FDSEA Puy-de-Dôme   | x   | x   |
| Jérémy ARNOULD        | Communauté de Communes Entre Dore et Allier   | x   | x   |
| Agnès TARTRY-LAVEST   | Commune de CREVANT-LAVEINE, Maire   | x   | x   |
| Jean Gabriel FAURE    | Commune de CREVANT-LAVEINE, conseiller  | x   | x   |
| Patrick GAYMARD       | Commune de CREVANT-LAVEINE, adjoint   | x   | x   |
| Thomas BARNERIAS      | Commune de DORAT, Maire ; Communauté de Communes Thiers Dore Montagne, Vice-Président | x   | x   |
| Matéo MOREL           | Commune de LIMONS, Maire ; Communauté de Communes Plaine Limagne                      | x   | x   |
| Claude RAYNAUD        | Commune de LUZILLAT, Maire ; Communauté de Communes Plaine Limagne, Président         | x   | x   |
| Dominique TIXIER      | Commune de MARINGUES, adjoint   | x   | x   |
| Didier CHASSIN        | Commune de MONS   | x   | x   |
| Éric CABROLIER        | Commune de NOALHAT, Maire   | x   |     |
| Guy PRADELLE          | Commune de NOALHAT, adjoint   | x   |     |
| Jean-Louis ROUVIDANT  | Commune d'ORLEAT, adjoint   | x   |     |
| Julien BRUGEROLLES    | Commune de PASLIERES, adjoint   | x   |     |
| Georges LOPEZ         | Commune de RIS, Maire   | x   | x   |
| Laurence GONINET      | Commune de VINZELLES, Maire   | x   | x   |

M. le Sous-Préfet ouvre la réunion en remerciant la Commune de Crevant-Laveine d'accueillir le Comité de pilotage de ces sites Natura 2000 dans la salle des fêtes, puis rappelle l'ordre du jour :

- Présentation générale du réseau Natura 2000
- Rappels sur les deux sites Natura 2000 et leurs enjeux
- Bilan de l'animation 2018, 2019 et 2020 sur ces sites
- Programme et budget 2021
- Questions diverses

Pour rappel, le dernier COPIL sur ce site Natura 2000 avait eu lieu le 15 mars 2018 à Limons.

Le diaporama présenté par la structure animatrice est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-dôme, dans la rubrique dédiée à ces sites Natura 2000 à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/zones-alluviales-de-la-confluence-dore-allier-r867.html>

Tout le détail de la présentation du COPIL n'est pas repris dans le présent compte-rendu, qui s'attarde principalement sur les questions posées et les discussions engagées.

#### - **Présentation générale du réseau Natura 2000**

Caroline FORLAY présente le réseau Natura 2000 dans sa globalité (origines, historique de mise en œuvre) et le fonctionnement général de la démarche en France (outils Natura 2000).

M. RAYNAUD fait remarquer que si le réseau Natura n'apporte pas d'interdictions, il présente des contraintes réglementaires parfois importantes.

M. le Sous-Préfet répond qu'il faut anticiper ces contraintes dans les périmètres Natura 2000 pour concilier les différents usages locaux.

M. RAYNAUD demande quels seront les aspects réglementaires pour le projet de Voie verte Secteur Nord en cours de mise en place ?

Caroline FORLAY répond que l'Évaluation des Incidences Natura 2000 devra être intégrée dans l'étude d'impacts de ce projet. Elle ajoute que l'Évaluation des Incidences Natura 2000 a pour but d'accompagner les projets pour qu'ils prennent en compte les enjeux du site et que les projets puissent être adaptés pour concilier au mieux les usages locaux.

A titre d'exemple, M. RAYNAUD précise que les documents d'urbanisme doivent bien identifier les sites Natura 2000.

M. BOYER ajoute que pour lui les problèmes sont souvent sur les projets situés en limite des sites Natura 2000.

#### - **Rappels sur le site Natura 2000 et ses enjeux**

Samuel ESNOUF, animateur de ces sites Natura 2000 au CEN Auvergne, présente les principaux aspects administratifs et enjeux du site.

- 6 300 ha cumulés sur les deux sites ZSC et ZPS sur 20 communes concernées ;
- 5 habitats d'Intérêt Prioritaire et 10 habitats d'Intérêt Communautaire, pour un total de 1 183 ha (967 ha de forêts alluviales, 85 ha de prairies de fauche) soit 49 % de la ZSC ;
- 17 espèces animales et végétales inscrites en Annexe II de la Directive Habitats ;
- 15 espèces d'oiseaux inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux.

## - Bilan de la mise en œuvre de l'animation des sites sur la période 2018-2020

M. le Sous-Préfet demande s'il y a un objectif spécifique de valorisation du territoire et de sensibilisation des riverains dans le DOCOB.

Samuel ESNOUF répond que la valorisation du territoire et l'accompagnement des collectivités et porteurs de projets constituent une bonne part du travail d'animation Natura 2000, et en complément le CEN et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes proposent annuellement des actions de sensibilisation auprès du grand public local ou des scolaires.

Concernant les MAEc, M. le Sous-Préfet interroge M. LAVEST (FDSEA) sur la pertinence des mesures proposées dans ce PAEc.

M. LAVEST répond que ces mesures concernent surtout une certaine limitation de l'exploitation des parcelles (pas d'amendement...) et que cela dépend principalement de la localisation des parcelles (zone inondable...).

Samuel ESNOUF précise que l'engagement des exploitants est volontaire, et que les mesures proposées ont été préalablement discutées avec les exploitants intéressés et la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

M. le Sous-Préfet s'interroge sur l'intérêt à engager une Charte Natura 2000 pour un propriétaire.

Samuel ESNOUF répond que c'est surtout un engagement de principe pour une bonne gestion des parcelles engagées.

M. BOYER souligne cet engagement de préservation de la biodiversité pour l'intérêt de tous. Caroline FORLAY précise que cet engagement donne droit à une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour les propriétaires. L'intérêt financier d'un tel engagement se porte principalement sur les propriétaires privés, beaucoup moins pour les collectivités.

A propos des dépôts de déchets et de l'exemple de suppression d'une décharge sauvage présenté sur la commune de Joze, Mme TARTRY-LAVEST constate leur augmentation sur sa commune de Crevant-Laveine, notamment du fait d'entreprises.

M. TIXIER confirme que ce problème est majeur sur le Val d'Allier, même si les dépôts de déchets lui semblent plus éparses sur sa commune de Maringues.

M. MOREL confirme que Limons connaît des problématiques similaires et craint que la fréquentation de la future Voie verte accentue le problème. Il fait aussi part de son expérience sur ce sujet avec un coupable de dépôt de déchets trouvé mais pour lequel la gendarmerie n'a pas donné suite, le Maire a toutefois infligé une amende à cette personne.

M. le Sous-Préfet souhaiterait examiner ce cas particulier avec le Maire de Limons.

M. BOYER précise que pour lui, la gendarmerie doit transmettre systématiquement les éléments recueillis au Procureur, mais que c'est souvent à ce niveau que les affaires sont classées sans suite. Il précise que la surveillance vidéo peut aussi être utilisée et des sanctions doivent être mises en place en cas d'infraction.

M. le Sous-Préfet évoque l'évacuation d'un camp de gens du voyage installé sur le DPF à Crevant-Laveine, et précise la volonté de l'Etat d'avancer avec les élus locaux sur ce sujet.

Caroline FORLAY précise que les contrats Natura 2000 n'ont pas vocation à financer des opérations d'enlèvement de déchets (et de fermeture d'accès). Toutefois, si ces travaux sont menés en lien avec d'autres actions en faveur du site Natura 2000 (habitats et espèces) cela peut être envisagé.

Concernant les plantes exotiques envahissantes, M. BARNERIAS évoque l'action d'arrachage mise en place sur une propriété de la Communauté de communes Thiers Dore Montagne en bords de Dore pour supprimer le Faux-Indigo (*Amorpha fruticosa*) en partenariat entre CCTDM et CEN. Cette plante aurait été implantée sur le parking d'Iloa à l'époque par un cabinet paysagiste, par méconnaissance. Elle pose désormais problème sur ce site de la CCTDM, où elle envahit le sous-bois et menace de s'étendre rapidement.

M. RAYNAUD demande pourquoi le désenrochement de l'île des Cailloux à Maringues n'est pas évoqué dans ce COPIL. Il ajoute que pour lui la concertation sur ce projet et ces travaux a été insuffisante.

Mme GONINET estime que ces travaux ont accentué les inondations à Vinzelles comme en témoignent les dernières crues survenues après les travaux.

M. SAILLARD précise que ces travaux ont été réalisés dans un autre cadre que Natura 2000 (Contrat Territorial Val d'Allier). Il ajoute que ces travaux ont été menés par le CEN Auvergne après une étude de faisabilité incluant une phase de concertation préalable et une phase réglementaire soumise à enquête publique. Il ajoute que ce projet a aussi été présenté au Conseil municipal de la commune concernée de Maringues et à l'ancien maire de Vinzelles. Il précise que cette protection de berge qui a été enlevée bloquait la divagation latérale de la rivière mais n'avait aucun effet sur les fluctuations verticales des eaux en crues, et que son effacement n'a donc absolument aucun impact sur les inondations lors des crues.

M. RAYNAUD revient sur le projet de Voie verte Secteur Nord qui se met en place le long de l'Allier. Il regrette les contraintes d'accès pour certains usagers liées à la création de la Voie verte. Il ne souhaite pas que Natura 2000 modifie le projet après les négociations en cours.

Samuel ESNOUF répond que Natura 2000 n'a pas d'influence directe sur ce projet, mais que les éléments pour prendre en compte les enjeux environnementaux des sites Natura 2000 ont été transmis au Conseil Départemental, porteur de projet. Il précise que les secteurs sensibles ont déjà été pris en compte et évités dans les tracés actuellement privilégiés.

M. MOREL confirme que pour lui l'avis des agriculteurs a été peu pris en compte, et que les communes ont demandé davantage de concertation. Il évoque aussi la pollution engendrée par la mise en place d'une voie en enrobé en zone alluviale, y compris sur l'aspect visuel.

M. le Sous-Préfet souhaiterait proposer une réunion spécifique avec le porteur de projet et les élus locaux pour échanger sur la prise en compte des sites Natura dans ce projet voie verte, une réunion sur ce sujet ayant été reportée en décembre 2020.

En conclusion et en synthèse de tous les échanges de ce COPIL, M. le Sous-Préfet propose trois axes de travail pour la suite de l'animation de ces sites Natura 2000 :

- le renforcement de sensibilisation locale et de la valorisation du territoire,
- la gestion des dépôts de déchets et comment traiter ces points noirs et accompagner les élus avec les services de l'Etat,
- le projet de Voie verte à améliorer avec l'organisation d'une réunion locale sur la prise en compte des enjeux Natura 2000.

M. BARNERIAS ajoute un dernier mot pour remercier le CEN pour son travail et les actions positives engagées telles que l'acquisition de 8 ha pour laisser évoluer l'érosion des berges de la Dore. Il souhaiterait que les enjeux locaux ne soient pas opposés entre eux.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, M. le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance.

L'adjointe au chef bureau Forêt Chasse et Espaces  
Naturels, DDT du Puy-de-Dôme



Caroline FORLAY